

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</b></p>	<p><b>Délibération n° D20232703-14 Du 27 mars 2023 ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR</b></p>
--	--	---

Nombre de membres			Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir		

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (13)

**Absents :** PAULET N – MOUTON J (2)

**Secrétaire :** Josette FOLLÉAT

### ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les admissions en non valeurs proposés par le Service de Gestion Comptable de Montbrison :

**Budget réseau de chaleur :** montant des produits irrecouvrables suite à la décision d'effacement de la dette sur dossier de surendettement : **621.08 €**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;**

- **Prend acte** de l'admission en non-valeur pour 621.08 € ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 28 mars 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance